

# CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

## ***Avis du Groupe de Travail «FLORE-FONGE-HABITATS-CBN» du CNPN du 08/07/2022 et validé par la Commission ECB du 26/09/2022***

### **sur le projet de PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises.**

#### **Saisine du GT Flore-CBN**

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le projet d'un PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises porté par les CBN de Martinique et de Mascarin, les structures coordinatrices étant les DEAL de Martinique et de La Réunion.

Le présent avis fait la synthèse des observations et contributions des membres du groupe de travail.

#### **Documents examinés**

Présentation Power Point « *Proposition d'un PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises* » du 8 juillet 2022.

Documents :

Courrier de sollicitation de la DEAL de La Réunion du 1 juillet 2022, et de la DEAL de Martinique du 6 juillet 2022, pour avis du CNPN.

*N.B. La lettre de la DEAL de Mayotte est parvenue après la réunion. Elle est datée du 11 juillet 2022.*

CBN de Martinique et CBN de Mascarin., 2022. Projet de PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises, 18 p.

#### **Présentation**

Le projet proposé est un plan national d'actions couvrant dans un premier temps les territoires d'agrément des deux Conservatoires botaniques nationaux ultra-marins, à savoir la Martinique, La Réunion et Mayotte.

Dans la classification internationale de la végétation de l'UNESCO (Mueller, Dombos et Ellenberg, 1973), les forêts tropicales ombrophiles de nuage forment une subdivision distincte du groupe des formations de forêts tropicales ombrophiles.

Dans le gradient altitudinal, les auteurs les situent au-dessus des forêts tropicales ombrophiles de montagne et les décrivent comme des formations arborées n'excédant pas 20 m de hauteur, dont les troncs, les branches et les lianes sont couvertes d'épiphytes essentiellement bryophytes et lichens, et dont le sol est également recouvert de mousses, fougères et autres hygrophytes.

À ces formations strictement forestières diversement définies, nous pouvons également inclure dans les forêts de nuage ce que les auteurs anglo-saxons nomment « *elfin shrubland* » (boisements elfiques) et les germanophones « *krummholz* » (bois tordus). Celles-ci succèdent ou remplacent les forêts de nuage à hautes altitudes ou dans des conditions édaphiques ou topo-climatiques particulières. Aux plus hautes altitudes dans certaines îles, ces boisements elfiques peuvent constituer la limite supérieure des peuplements ligneux ou « *timberline* », au-delà de laquelle ne subsistent que des formations herbacées et/ou arbustives prostrées.

Ces formations présentent de fort taux d'espèces endémiques.

Ces formations de nuages existent sur la quasi-totalité des outre-mers français tropicaux, insulaires et continentaux, avec une extension altitudinale variable selon les régions et les climats.

Ces végétations font face à une conjonction de menaces qui ont été identifiées:

- Invasions biologiques végétales et animales : plantes introduites, cerfs, cochons sauvages...
- Prélèvement d'espèces : ces milieux sont le refuge d'espèces à forte valeur commerciale, qu'elles soient indigènes (Orchidaceae, Bromeliaceae, fougères arborescentes, palmiers) ou exotiques (Tenrec, cochons sauvages), générant braconnage et trafics facteurs de perturbation de l'habitat et des communautés biologiques,
- Incendies : ces milieux de l'étage des nuages sont moins arrosés que les forêts humides de montagnes ce qui les rend plus vulnérable aux incendies, accidentels ou volontaires,
- Pressions agricoles : défrichements, brûlis, charbonnage, pâturage ...,
- Pression touristique, souvent favorisée par les classements de Biens naturels, au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- Changement climatique : disparition d'espèces par modification des conditions climatiques dont l'augmentation de la durée et de la récurrence des sécheresses et de l'intensité des cyclones,
- Autres risques naturels : par exemple éruptions volcaniques.

Les actions de ce projet de PNA sont :

### **Connaissance**

- Préciser la typologie de ces végétations et leurs limites altitudinales sur chaque territoire concerné par le PNA (en particulier des boisements elfiques),
- Améliorer les connaissances sur les espèces inféodées à ces habitats (flore vasculaire épiphyte, bryophytes, lichens et champignons),
- Réviser et compléter les listes rouges et les arrêtés de protection des taxons menacés de chaque territoire (trachéophytes, bryophytes, lichens et champignons).

### **Gestion conservatoire ex situ**

- Créer ou renforcer les collections conservatoires *ex situ* des espèces inféodées à cet étage (réseau d'arboretums conservatoires),
- Créer ou renforcer les banques de graines,
- Développer les tests de germination et de culture pour les espèces caractéristiques de cet étage,
- Rédiger des itinéraires techniques de production.

### **Gestion conservatoire in situ**

- Améliorer la protection de ces milieux : création ou extension d'aires protégées, création ou révision des plans de gestion pour les aires protégées déjà existantes,
- Accentuer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans ces milieux,
- Développer une restauration écologique propre à ces milieux,
- Développer une ingénierie écologique adaptée à ces milieux de manière à accompagner les changements climatiques les impactant,

- Pour les bryophytes et la fonge, les taxons cibles pour la conservation *in situ* n'étant pas encore bien identifiées, mettre au point des méthodes de conservation spécifiques à ces groupes, pouvant ensuite être déployées sur des taxons correspondants.

### **Surveillance et suivi**

- Développer ou renforcer les suivis de populations d'espèces menacées,
- Développer les suivis d'habitats et de végétations,
- Évaluer le déplacement de la limite de l'arbre (timberline) dans le cadre du changement climatique et de la problématique des incendies (Réunion),
- Lutter contre les menaces anthropiques (braconnage, brûlis, pâturages, sur-fréquentation touristique).

### **Communication et sensibilisation**

- Développer une communication sur ces formations forestières originales communes à tout l'Outre-mer tropical français.

### **Coopération régionale**

- Construire et mettre en œuvre des actions de partage de connaissance et de conservation à l'échelle de la région biogéographique de concert avec les partenaires régionaux (Antilles, Comores) notamment dans le cadre de la gestion des biens du patrimoine mondial.

## **Analyse du projet PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises.**

L'ensemble du GT FFH-CBN souligne l'effet positif et structurant d'une tel PNA impliquant les différents CBNs d'Outre-Mer mais aussi différentes structures locales (ONF, OFB, Universités, Parc national de La Réunion...) et ouvre de belles perspectives, en matière de coopération régionale.

La majeure partie du questionnement du GT FFH-CBN reposait sur l'impact du changement climatique sur ces habitats.

En termes de suivi, une des questions concernait le suivi de la strate herbacée de ces systèmes forestiers en fonction des changements climatiques constatés ou potentiels. Les CBN ont indiqué que la méthode de suivi des végétations étant basée sur l'approche phytosociologique, la strate herbacée sera prise en compte dans les suivis qui seront mis en place. De même, contrairement à ce qui est indiqué dans la présentation, le programme de suivi se déroulera tout au long des 10 ans du PNA.

Un autre point soulevé par les membres du GT FFH-CBN est l'importance des changements paysagers sur les sites concernés. Or, ce point sur les changements paysagers est majeur si l'on veut envisager des opérations de translocations notamment d'épiphytes vasculaires, de bryophytes, de lichens, ... Il faudra donc que le PNA prenne en compte ces changements, et surtout qu'une analyse comparative soit menée entre les différents sites. En effet, l'urgence à mettre en place des actions de translocation n'est pas la même entre ces 3 îles, du simple fait de la superficie de ces dernières, mais également de la présence ou non d'une timberline et de la topographie, de l'altitude et de l'histoire des sites qui peut permettre dans certain cas un glissement des végétations d'une exposition à une autre...

Concernant la durée du PNA, il est demandé que les futures actions à décliner soient les plus précises possibles (objectifs, indicateurs, coûts, partenaires, protocoles..) concernant les 5 premières années pour garantir un déploiement opérationnel rapidement. Le tout s'intégrant dans une réflexion à 10 ans avec une évaluation à mi-parcours

Enfin, une dernière remarque concerne la hiérarchisation des menaces à court, moyen et long terme. Cette dernière devra être réalisée pour chacun des territoires puisque les menaces ne sont pas les mêmes selon les territoires. Cette démarche est nécessaire pour un PNA.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis favorable** sur le projet d'un PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises, porté par les CBN de Martinique et de Mascarin avec les recommandations suivantes :

- **Détailler, dans le futur PNA, les prédictions de changements climatiques attendus (notamment les risques d'événement extrêmes) sur chacun des secteurs insulaires et les conséquences dans le zonage de ces habitats,**
- **Réaliser une hiérarchisation des menaces pour chacun des territoires puisque ces menaces ne sont pas les mêmes selon les territoires. Cette démarche est nécessaire pour un PNA,**
- **Si ces changements sont associés à des changements de répartition d'espèces à enjeux, indiquer les actions de gestion pour y faire face. Par exemple la mise au point de techniques de translocation est souvent longue pour assurer un taux élevé de réussites de même pour les autres actions de gestion conservatoire. Il importe d'anticiper la mise au point de ces différentes actions de gestion,**
- **Les actions de conservation doivent intégrer une vision fonctionnelle, incluant la conservation des habitats mais aussi celle des pollinisateurs notamment,**
- **Les actions de surveillance et de connaissances doivent se prolonger sur les 10 ans du PNA, et intégrer la dynamique de ces formations,**
- **L'extension des actions de gestion conservatoire aux bryophytes et fonge devra se faire à mi-parcours,**
- **Les actions de communication devront être particulièrement bien étudiées pour susciter l'intérêt de conserver ces habitats naturels particuliers sans pour autant favoriser la fréquentation touristique et le risque de prélèvements illégaux.**

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT Flore-CBN du CNPN et donne un **avis favorable avec recommandations** le projet d'un PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et des boisements elfiques des îles tropicales françaises, porté par les CBN de Martinique et de Mascarin.

Le Président de la Commission ECB



Nyls De Pracontal